



Collectif Forêts Vivantes Pyrénées

Communiqué de presse – Mardi 15 septembre 2026

Projet E-CHO : un 49.3 industriel refusé par de nombreuses communes

Le projet industriel E-CHO sur le bassin de Lacq, qui vise à produire du bio-kérosène pour l'aviation à base de bois, est emblématique de la maladaptation au dérèglement climatique, les crises forestières et hydriques grandissantes fragilisant son modèle. C'est un projet inutile, sans avenir, notamment car les compagnies aériennes s'opposent à l'obligation d'incorporer ce carburant alternatif dit durable mais trop cher.

Quant à son acceptation par la population : 35 % des communes des Pyrénées Atlantiques s'opposent désormais publiquement au projet. Les votes des élus du bassin de Lacq montrent que le projet E-CHO, trop gourmand en ressources, est loin de faire consensus même sur les territoires les plus immédiatement concernés.

Qui ne dit mot consent ?

Juste avant son départ en juillet, le précédent préfet des Pyrénées-Atlantiques Jean-Marie Girier, ancien directeur de campagne d'Emmanuel Macron, a pris deux mesures pour soutenir le projet E-CHO.

Sous son impulsion, le gouvernement a publié le 6 juillet un décret faisant d'E-CHO un "projet d'intérêt national majeur" (RIPM), avant même l'enquête publique et sans attendre la fin de la concertation pilotée par la CNDP, un processus qu'Elyse Energy a décidé d'interrompre discrètement avant son terme.

Il a ensuite exigé du conseil communautaire de la CCLO et des 16 communes situées à moins de 3 km des sites prévus pour E-CHO le vote d'une motion pour ou contre le projet avant le 16 septembre. La préfecture a précisé que les communes ne votant pas dans les temps seraient considérées comme favorables au projet par défaut.

Pour éclairer leur vote, seule une partie du dossier des demandes d'autorisations environnementales d'ECHO a été transmise aux élus des 16 communes, dont l'annexe de l'étude d'impact épaisse de 3000 pages, ainsi qu'une note de synthèse rédigée

exclusivement par le porteur de projet Elyse Energy. Ni l'avis de l'ARS, ni celui de la MRAE n'y figuraient, documents pourtant cruciaux pour jauger de l'impact du projet sur l'environnement et la santé des habitants. Pire, la préfecture a refusé de fournir ce dossier à toutes les autres communes de la CCLO dont un vote en conseil communautaire a pourtant été exigé ce lundi. Il ne leur restait plus qu'à s'exprimer à l'aveugle sur un projet impactant directement le cadre de vie de leurs administrés.

Pour parachever le processus, Lindsey Deary, maire de Mourenx et président de la CCLO, a alors organisé le 3 septembre une présentation aux élus à huis clos en promettant des informations "fiables, documentées, objectives et transparentes". Seuls le porteur du projet Elyse Energy et les services de l'Etat ont alors eu droit à la parole, sans contradiction indépendante.

"En forçant ainsi au vote, la préfecture espérait sans doute démontrer que, malgré la contestation croissante à travers les Pyrénées-Atlantiques, l'unité en faveur du projet restait de mise au moins sur le bassin de Lacq. L'effet en aura été inverse, avec une remise en cause d'E-CHO désormais portée au cœur même de la CCLO," analyse Nathalie Haget, membre du collectif Forêts Vivantes Pyrénées et habitante de la CCLO.

E-CHO, un projet contesté même au cœur du bassin de Lacq

(Mise à jour le 14 septembre 2026)

Communes avec motion
POUR

Communes avec motion
CONTRE



Le procédé n'a en effet guère été apprécié par certaines des mairies concernées, à l'image de Monein, dont le maire Yves Salanave-Péhé a publiquement protesté contre la manœuvre et un délai bien trop restreint en plein été pour analyser correctement la masse de documents. Cette commune, la seconde plus grande parmi les 16 concernées par l'injonction préfectorale, a voté contre massivement (23 contre, 2 pour, 2 abstentions). L'opposition s'est exprimée aussi ailleurs parmi les 16 communes limitrophes, comme à Parbayse ou Abidos qui ont voté des motions contre le projet. Os-Marsillon également (11 contre, 2 abstentions) dont le poste électrique est au cœur de l'infrastructure technique prévue pour E-CHO (deux liaisons très haute tension de 400 000 V), seul projet de France catégorisé "hyper-électro-intensif" par RTE au vu d'une consommation électrique hors norme équivalente à celle de l'ensemble du département. Mais le vote le plus symbolique reste sans conteste celui de Bézingrand. Dans cette commune censée accueillir l'une des futures usines d'E-CHO, les élus ont eux aussi exprimé un refus ferme, avec 8 voix contre et 3 pour.

Les membres du conseil communautaire de la CCLO ont ensuite été appelés ce lundi 14 septembre à se prononcer également. Si le résultat s'est révélé largement en faveur du projet (79 votes pour E-CHO, 6 votes contre et 5 abstentions), les prises de parole des élus ont souligné qu'E-CHO faisait débat y compris au sein des équipes municipales et que ce vote de la CCLO ne devait pas être un chèque en blanc. Le maire de Monein a souligné que sur ce « projet déraisonnable », il avait espéré un « Etat arbitre » fournissant les analyses nécessaires à la prise de décision, et que ce rôle n'avait pas été rempli. Une prise de parole en salle a confirmé que l'accès à la documentation du projet, notamment au nouveau plan d'approvisionnement en biomasse, avait été refusé aux élus par la préfecture et qu'on leur demandait donc un vote de confiance sans aucune base concrète. Benjamin Moutet, maire d'Orthez, a lui salué l'utilité des opposants et de leurs alertes.

Un projet mirage contre lequel lutte désormais plus d'un tiers des communes du département

Jamais ces dernières décennies un projet industriel n'avait été aussi fortement contesté sur le bassin de Lacq, un territoire pourtant très habitué aux sites industriels d'envergure et sensible aux promesses de reconversion face à la fin programmée des activités liées à l'extraction de gaz. Mais E-CHO n'est pas un projet comme les autres et pose des risques uniques en son genre pour les riverains et pour l'environnement.

"C'est sans doute le mirage des 2 milliards qui a convaincu certaines communes de la CCLO, mais d'autres de leurs collègues ont pris le temps de l'analyse et ont désormais plus de recul. Les élus prennent de plus en plus conscience que ce projet est à la fois aberrant écologiquement et trop fragile économiquement", commente Jacques Descargues, membre de FVP et ancien secrétaire général de l'ONF.

Dès mars 2025, la communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB), regroupant 158 communes, s'était prononcée fermement contre le projet E-CHO. En Béarn, 34 communes ont désormais voté contre également, comme Billère et Oloron-Sainte-Marie dès 2025, suivies en 2026 de Navarrenx, Sauveterre, Salies, Momas, Rébénacq et de nombreuses autres, désormais rejointes par cinq communes au cœur du bassin de Lacq. A date, 192 communes de Pyrénées Atlantiques (35 % du total) s'opposent donc formellement à E-CHO.

L'insoutenable légèreté d'E-CHO

"Les élus favorables, Elyse Energy et l'État ont-ils réellement évalué le risque d'un scénario où demain il n'y aura plus les ressources en eau, en bois ou en électricité nécessaires à ce projet ?," s'interroge Jacques Descargues. "Ont-ils réalisé la fragilité de leur modèle économique ? E-CHO a toutes les chances d'être un éléphant blanc : sans soutien public massif, ces usines fermeront. On aura abattu des milliers d'hectares des forêts de la région pour rien."

L'ensemble repose en effet sur une législation européenne, RefuelUE, qui impose des seuils croissants d'incorporation de SAFs dans le carburant utilisé par les compagnies aériennes. Sauf que le premier seuil ayant pris effet en 2025 n'est déjà pas respecté, le taux moyen d'incorporation actuel plafonnant à 0,6 %. L'ensemble du secteur aéronautique mène donc depuis un an un intense lobbying en faveur d'une révision de cette législation et d'un report des seuils, qui priverait Elyse Energy de tout levier pour vendre son e-bio-kérosène, dont le coût de production est très largement supérieur à celui du kérosène fossile.

"Les décisions publiques continuent de s'appuyer sur une photographie de la forêt qui n'existe plus," explique Patrick Etchegorry, membre de Forêts Vivantes Pyrénées. "Entre le changement climatique, les incendies, les crises sanitaires et la multiplication des projets industriels, persister à autoriser de nouveaux prélèvements massifs de biomasse sans réévaluer leurs impacts relève aujourd'hui d'une irresponsabilité que nous pointons devant la justice."

Recours contre un abus de pouvoir

Autre volet de la lutte, Forêts Vivantes Pyrénées, la SEPANSO 64 et le CADE ont déposé le 7 septembre un recours pour abus de pouvoir devant le Conseil d'État. Les associations estiment que le décret désignant E-CHO projet d'intérêt national majeur alors même que manquent des éléments d'information publique essentiels constitue un abus de pouvoir. Les associations Canopée Forêt Vivante et la LPO contestent également ce projet devant le Conseil d'Etat via un recours distinct.

Les défenseurs de l'environnement craignent que ce statut de PNIM vide de son rôle l'enquête publique, priorise les raccordements électriques nécessaires au détriment d'autres besoins plus utiles, et facilite l'octroi de dérogations à la protection des espèces,

sur le site d'implantation et au-delà dans la zone d'approvisionnement prévue qui s'étend sur 400 km autour de Lacq. Rappelons que le département des Pyrénées-Atlantiques abrite environ 100 espèces animales et 68 espèces végétales protégées au niveau national. Le massif pyrénéen et son parc national sont un refuge exceptionnel de biodiversité. L'effondrement accéléré de la biodiversité ne peut qu'être aggravé par une augmentation des prélèvements forestiers et en eau dans un territoire de plus en plus fragilisé par le réchauffement climatique.

Mobilisation du 10 octobre à Pau

L'opposition citoyenne se fera également entendre le 10 octobre prochain à Pau, lors d'un grand rassemblement contre les projets écocides E-CHO mais aussi NACRE, autre grand consommateur de bois prévu sur le bassin de Lacq. La pétition du collectif contre ces projet a d'ores et déjà récolté plus 30 000 signatures.

-
- Collectif fondé en octobre 2023 et qui regroupe à présent 75 organisations à travers la Nouvelle Aquitaine.
 - Contact presse :
Solal Bordenave – 07 66 44 60 39
presse@foretsvivantes-pyrenees.fr
foretsvivantes-pyrenees.fr/presse-dossiers-et-communiques